



Restaurant : pas de panneau, pas de ventilation et des fumeurs !

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 9 août 2001

Je viens de voir le nom de votre association cité dans une dépêche de l'afp.

L'ancienne patronne de l'établissement Le Longchamp a en outre été condamnée à verser 5.000 F de dommages et intérêts à l'association Droits des non-fumeurs (DNF), à l'origine de la procédure.

C'est pour cela que je vous écris car dejeuner souvent dans un petit etablissement 'le petit creux' rue louis le blanc 75010 PARIS je me suis etonne qu'il n'y ai pas de panneau d'interdiction de fumer ni de ventillation et au contraire une petite pencarte qui dit : Fumer OUI mais avec modération !!!

Que pouvez vous faire ?

cordialement un non fumeur invetere depuis toujours

Réponse :

Bonjour Monsieur,

Nous ne pouvons malheureusement pas faire de procès à tous les restaurateurs qui ne respectent pas la loi Evin, car cela nous obligerait à intenter des procès à 90% des restaurants. Notre action consiste à faire des exemples pour encourager les non-fumeurs, pour sensibiliser les fumeurs et pour inciter les restaurateurs à, au moins, créer les conditions du respect de cette loi. Mais notre action ne se limite pas à cela !

Si vous souhaitez vous joindre à nous, nous vous accueillerons volontiers au sein de DNF. Pour cela il faut acquitter une cotisation de 100 francs minimum. Vous pourrez ainsi participer à nos assemblées et à la vie de DNF.